

Réunion du 26 septembre 2024 – 19h

Date de convocation du conseil municipal : 20/09/2024

Présents : Devarissias P - Mazabraud E - Goudier J.L - Grenier G - De Marchi L - Amri K - Bonnaud F - Moreau C - Besse M - Stadelmann S - Leroy J - Tessier A

Excusés : J.F Boulesteix (pouvoir à Anthony Tessier) - Lesage M (pouvoir à Séverine Stadelmann) - Coco A (pouvoir à Eliane Mazabraud)

Secrétaire de Séance : Eliane Mazabraud

1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 juillet 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la réunion du 25 juillet 2024

2 – Point sur la rentrée scolaire / Tarifs cantine pour l'année scolaire 2024/2025

Eliane Mazabraud présente les effectifs de la rentrée scolaire 2024/2025 et indique qu'elle s'est passée dans de bonnes conditions.

La répartition dans les trois écoles est la suivante :

St-Priest-Ligoure	40 élèves :	8 PS / 14 MS	-	18 GS
Janailhac	44 élèves :	14 CP / 7 CE2	-	23 CE1
St-Jean-Ligoure	47 élèves :	14 CE2 / 9 CM1	-	5 CM1 / 19 CM2

Le maire propose de revoir les tarifs de la cantine scolaire afin d'harmoniser les tarifs sur l'ensemble du RPI.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter de la rentrée de septembre 2024 : élèves : 2,90 € / adultes : 4,50 €

3 – Transports Scolaires - avenant à la convention de délégation de compétences

Le maire demande au conseil municipal de délibérer sur les évolutions du règlement régional des transports scolaires ainsi que sur la participation de la commune en tant qu'autorité organisatrice de 2nd rang pour l'année 2024/2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise le maire à signer cet avenant.

4 – RODP : Enedis, GRTGaz, Orange

Le maire rappelle qu'ENEDIS, ORANGE et GRTgaz doivent à la commune une redevance annuelle pour l'occupation du domaine public. Il fait part au conseil des montants pour 2024 en indiquant que les systèmes de calcul sont définis nationalement :

ENEDIS : 239 € ORANGE : 953,75 € GRT gaz : 146 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents les montants mentionnés ci-dessus.

5 – Admission en non-valeur / Encaissement d'un chèque

Le maire expose que certaines recettes sur exercices antérieurs ne pourront être recouvrées et qu'une mise en non-valeur est nécessaire.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de l'annulation des recettes suivantes :

- 18,60 € correspondant à des créances minimales dus sur des titres de cantine scolaire pour 2021 et 2022.

- 85,70 € correspondant à des poursuites sans effet sur des titres de cantine scolaire et transport scolaire pour 2019 et 2020.

6 – Délibérations Modificatives – Budget Commune et Assainissement

a) Budget Assainissement

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à un ajustement du Budget Assainissement 2024. Il propose les opérations suivantes :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Articles	Montants	Chap.	Articles	Montants
011	6061 – Fournitures non stockables	+ 500,00			
011	626 – Frais postaux et télécommunication	+ 50,00			
011	61528 - Autres	- 550,00			
Total Dépenses de Fonctionnement		0,00	Total Recettes de Fonctionnement		0,00

Après délibération et l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la proposition du maire et lui donne pouvoir pour procéder à cette opération.

b) Budget Commune

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à un ajustement du Budget Commune 2024. Il propose les opérations suivantes :

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Articles	Montants	Chap.	Articles	Montants
23	2315 - Installations, matériel et outillages techniques	+ 25 000,00	16	1641 - Emprunts	+ 25 000,00
041	2315 - Installations, matériel et outillages techniques	+ 4 474,83	041	238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 4 474,83
Total Dépenses d'Investissement		29 474,83	Total Recettes d'Investissement		29 474,83
FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Articles	Montants	Chap.	Articles	Montants
012	6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	+ 50,00			
012	64131 – Rémunérations Personnel non titulaire	+ 5 000,00			
011	615231 - Voiries	- 5 050,00			
Total Dépenses de Fonctionnement		0,00	Total Recettes de Fonctionnement		0,00

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la proposition du maire et lui donne pouvoir pour procéder à cette opération.

Le Maire expose au conseil municipal des différents projets pour l'année 2025.

a) Voirie 2025 – Demande de subvention au Département

Le maire présente les différents travaux prévus pour le programme de voirie 2025

- Travaux sur la VC 204 – lieu-dit Maumont 27 095,80 € HT
(Réfection de la couche de roulement en enduit bicouche)
- Travaux sur les VC 3 - 3bis - 4 -103 - 115 - 119 - 122 - 127 – 203..... 33 500,00 € H.T
(Reprendre des sections et assainir la structure de la chaussée)

b) Renaturation et requalification de la cour d'école – Demande de subvention à l'Etat et au Département

Le maire informe le conseil municipal que plusieurs réunions en commission se sont déroulés avec le groupement de bureau d'étude pour travailler sur l'évolution du projet de renaturation et requalification de la cour d'école.

Présentation du projet faite par Anthony Tessier. Le montant global de l'estimatif est de 172 296.65 € HT détaillé comme suit :

- Travaux préalable, terrassements et imprévus..... 13 273,65 € H.T
- Revêtement des sols..... 59 620,00 € H.T
- Réseaux EP..... 28 290,00 € H.T
- Mobilier..... 44 142,50 € H.T
- Espaces verts..... 11 515,50 € H.T
- Maîtrise d'œuvre..... 15 455,00 € H.T

c) Sécurisation de la rue des Écoles et renforcement de chaussée – Demande de subvention à l'Etat et au Département

Le Maire fait part au conseil municipal que des travaux dans la rue des Ecoles sont nécessaires afin de renforcer la structure de la rue, sécuriser l'entrée de l'école et aménager un chemin piétonnier donnant accès aux éléments patrimoniaux et aux services publics de la commune. Une reprise des réseaux est également à prévoir.

Le montant global de l'estimatif est de 58 187,00 € HT détaillé comme suit :

- Travaux préliminaire 3 500,00 € H.T
- Travaux voirie et terrassement 43 085,00 € H.T
- Travaux assainissement..... 2 852,00 € H.T
- Travaux espaces verts..... 2 750,00 € H.T
- Frais d'études et de maîtrise d'œuvre..... 6 000,00 € H.T

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de demander l'aide de l'Etat et du Département pour les projets mentionnés ci-dessus.

8 – Protection Sociale Complémentaire – couverture Prévoyance

Le maire fait part au conseil municipal de l'obligation pour les employeurs publics de participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents, à compter du 1er janvier 2025 pour le risque Prévoyance.

Il rappelle la délibération 2024/03 en date du 18 janvier 2024 donnant mandat au CDG 87 pour mener une procédure de consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation sur le risque Prévoyance.

Il informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de saisir le Comité Société Territorial pour avis, notamment sur le choix de la collectivité quant au contrat à souscrire et au montant de la participation employeur.

Le conseil municipal décide de proposer la souscription au contrat collectif à adhésion facultative proposé par le CDG87 et une participation de 50 % de la cotisation de l'agent par mois.

La délibération sera prise, après avis du Comité Société Territorial, lors d'un prochain conseil municipal.

9 – Atelier de Janailhac - évolution de la gérance du local commercial

Le maire informe le conseil municipal que des rendez-vous ont été pris avec Jérôme Leconte à la Maison de l'Intercommunalité pour faire un point sur la situation de l'Atelier de Janailhac. Suite aux difficultés rencontrées, Mr Leconte a demandé une résiliation anticipée à l'amiable du bail.

En parallèle, un contact a été pris avec un porteur de projet intéressé par la reprise du local commercial. C'est en effet la SAS « La Halle de Janailhac » qui reprend le local pour une activité d'épicerie de proximité et de dépôt de pain.

Une réouverture est prévue le 02 octobre.

10 – Participation Citoyenne

Le maire rappelle le souhait de la municipalité d'associer l'espace dédié à la plantation des arbres de naissance, situé face au centre de loisirs rue de Kilstett, au nom d'une femme héroïne de la résistance.

Il présente les résultats de la participation citoyenne :

- 18 réponses pour Germaine RIBIERE
- 4 réponses pour Maria BOURDARIAS
- 5 réponses pour Violette SZABO

Le conseil municipal décide que l'inauguration de la plaque au nom de Germaine RIBIERE aura lieu le lundi 11 novembre.

11 – Formation Secouriste proposée à la population

Le maire informe le conseil municipal que 10 personnes se sont inscrites pour la journée de formation secouriste.

Jean-François Boulesteix doit communiquer la date exacte de la formation qui se déroulera un samedi.

QUESTIONS DIVERSES :

Jean-Louis Goudier fait part de plusieurs points au conseil municipal :

- un chantier participatif est organisé à la pêcherie de Betour les 5 et 6 octobre prochain.
- une visite de l'Assemblée Nationale est proposée aux membres du conseil municipal, en présence Stéphane DELAUTRETTE, député de la Haute-Vienne.